



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,

CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement de la journée portes ouvertes à la ferme de la Motte Giron que doit assurer le GAEC du Domaine de la Cras – ferme de la Motte Giron – route de Corcelles – 21000 DIJON, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, **CHEMIN DE LA COMBE A LA SERPENT, le 10 septembre 2023.**

ARRETONS

ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION CIRCULATION INTERDITE

Le 10 septembre 2023

CHEMIN DE LA COMBE A LA SERPENT

La circulation de tous véhicules, autres que ceux liés à l'organisation de la journées portes ouvertes, sera interdite dans cette voie, au droit de la ferme.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins du GAEC du Domaine de la Cras, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Le GAEC du Domaine de la Cras sera tenu d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

ARTICLE 4 - Le GAEC du Domaine de la Cras sera tenu d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée :
. à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
. à Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
. à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,
. au GAEC du Domaine de la Cras,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 21 août 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,

Publié duau


Dominique MARTIN-GENDRE